

voit] que leurs auteurs, à l'exception de Yao Che¹, ont fait des notices distinctes pour chacun des rouleaux. C'est donc que ces rouleaux, bien qu'ils aient été primitivement dans la dépendance l'un de l'autre, ont été ensuite séparés et ont circulé isolément. C'est pourquoi les *Tableaux du labourage* portent les cachets des collections de 項元汴 Hiang Yuan-pien², tandis que les *Tableaux du tissage* ne les ont pas; on peut contrôler par là leur séparation et leur réunion. Maintenant, puisqu'il s'est produit la réunion du gué de Yen³, j'ai ordonné de [mettre les deux rouleaux] en double étui dans une même boîte et de placer [cette boîte] dans le 多稼軒 To-kia-hiuan⁴ des jardins impériaux. Au Nord du [To-kia-] hiuan est le 貴織山堂 Kouei-tche-chant'ang⁵. Ce sont autant d'endroits où l'empereur mon père⁶, au moyen d'[inscriptions] *ngo* écrites de sa main, a laissé aux générations futures des témoignages de son estime pour l'agriculture et la [culture des] mûriers. Jadis, l'empereur mon grand-père⁷ a écrit des notices pour le *Keng tche l'ou* et les a fait graver sur planches [avec le *Keng tche l'ou*] et répandre dans le monde. A présent, j'ai obtenu la réunion [des deux parties] de cette belle pièce; en outre, elle n'est pas sans conséquence pour ce qui est à la base de l'habillement et de la nourriture du peuple⁸; aussi la fais-je graver également, sur des pierres sans défaut, pour montrer à jamais l'exemple [que donne] ma maison. A cette occasion, j'ai examiné les vicissitudes de [cette pièce], et j'ai rédigé une notice [à ce sujet]. Dans les deux rouleaux, en employant les rimes mêmes de [Leou] Cheou, j'ai écrit des notices dans les espaces libres des tableaux. En ce qui concerne l'écriture originale et la fausse signature, on a restitué l'état ancien⁹. Ce dont je fais cas est de contrôler et de rectifier, et de reproduire ce qui est véridique. Il ne vaut pas de se servir d'er-

1. Il faudrait ajouter « et de Tchao Tseu-tsiun »; il est certain en effet que le *pa* de Tchao Mong-yu, qui précède celui de Yao Che, s'applique aux deux rouleaux tout comme ce dernier; mais il est imprécis et bref; c'est sans doute pourquoi K'ien-long néglige de le rappeler ici.

2. Sur Hiang Yuan-pien, cf. *supra*, p. 73.

3. 延津之合. Je pense que le « gué de Yen » est mis ici en abrégé pour le « gué de 延平 Yen-p'ing » et que K'ien-long fait allusion à une histoire racontée dans la biographie de 張華 Tchang Houa au *Tsin chou* (chap. 36, fol. 9^{vo}-10^{ro}). Deux épées jumelles, douées de pouvoirs surnaturels, avaient été trouvées en terre. L'une d'elles fut égarée. Le hasard amena le porteur de l'autre au gué de Yen-p'ing où la première était tombée; un prodige manifesta cette « réunion ».

4. Mot à mot, le « pavillon où on multiplie le travail agricole ».

5. Mot à mot, la « salle de montagne où on honore le tissage ». Il s'agit évidemment de deux des multiples pavillons compris dans l'enceinte des palais impériaux, et au fronton desquels on avait fixé les inscriptions horizontales, ou *ngo*, qui consacraient le nom attribué à ces pavillons par l'empereur Yong-tcheng.

6. L'empereur Yong-tcheng (1723-1735).

7. L'empereur K'ang-hi (1662-1722); il s'agit ici de l'édition du *Keng tche l'ou* publiée sur l'ordre de cet empereur en 1696.

8. C'est-à-dire la culture du riz et l'élevé des vers à soie; l'expression est stéréotypée.

9. Si je comprends bien cette phrase, K'ien-long veut dire qu'on a fait disparaître de l'original la fausse signature de Lieou Song-nien; en fait, cette